

A TRAVERS LES REVUES

UNESCO. *Bulletin: Reconstitution et Relèvement*, Paris, vol I, n° 12, décembre 1947. « Les enfants d'Italie ».

« Il y a en Italie 2.750.000 enfants entre trois et six ans. Sur ce nombre, 850 seulement fréquentent les écoles maternelles. On manque de crédits, de matériel, de bâtiments et de personnel enseignant, et tout cela explique que les petits pauvres ne puissent être nourris ni soignés dans des jardins d'enfants modernes et bien organisés.

3.600 salles de classe ont été complètement démolies et 47.000 endommagées au cours de la guerre, dans les écoles primaires d'Etat, et environ la moitié ont été détruites dans les écoles professionnelles. Le matériel scolaire, là où il subsiste encore, a subi des dégâts. Obligé de se consacrer à cette tâche de reconstruction, l'Etat italien ne peut envisager de construire et d'équiper des écoles maternelles, ou d'en rétribuer le personnel à un taux convenable.

Même là où il existe des écoles maternelles, les enfants y sont trop souvent entassés dans des locaux insalubres, et manquent de tout matériel d'enseignement et de jeu. Pour que ces enfants reçoivent tous les soins nécessaires, il faudrait leur procurer d'urgence du matériel de toute nature, depuis les tables, les chaises et les bancs jusqu'au papier, aux crayons, aux pastels de couleur et aux petits lits, en plus des jouets et d'un supplément de ravitaillement.

Quant aux écoles primaires, même si l'on disposait de bâtiments à peu près intacts en nombre suffisant, il faudrait des crédits supplémentaires et du matériel scolaire de toute nature pour en assurer le fonctionnement normal. Les enfants, dont les études ont subi, pendant les années de guerre, un retard tel qu'un écolier sur cinq est obligé de redoubler sa classe, manquent pour la plupart de vêtements, de chaussures, de livres de classe et surtout, ce qui est pire, d'une alimentation suffisante.»

Bureau international du Travail. *Revue internationale du Travail*. Genève, vol. LVII, nos 1-2, janvier-février 1948. « La rééducation des travailleurs invalides de l'industrie minière ».

« L'exposé des mesures prises dans les quatre pays sur lesquels porte la présente étude (Tchécoslovaquie, Grande-Bretagne, Union sud-africaine, Etats-Unis), conclut l'auteur, atteste l'intérêt croissant qu'éveille la rééducation des invalides. Même à leur premier stade

actuel, les mesures de rééducation assurent des avantages prometteurs, quoique l'importance de ces mesures diffère largement d'un pays à l'autre. On trouve les deux extrêmes en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis, pays où des programmes généraux de rééducation ont été largement mis en œuvre. En Grande-Bretagne, le seul pays où des dispositions méthodiques de rééducation des mineurs aient été appliquées depuis un temps suffisant pour qu'il soit possible d'en dégager des résultats pratiques et statistiques, on souligne la valeur particulière de plans de rééducation distincts pour l'industrie minière. Aux Etats-Unis, des mesures spéciales de rééducation ne sont prises qu'incidemment par quelques rares employeurs miniers, et le plan général de rééducation s'adresse aussi bien aux autres travailleurs qu'aux mineurs. Dans l'Union sud-africaine¹ et en Tchécoslovaquie, il se manifeste une tendance en faveur de l'adoption de mesures spéciales pour les mineurs ; mais, dans ces pays, l'activité en matière de rééducation ne s'exerce pas depuis assez longtemps sous une forme organisée pour que l'on puisse fournir des chiffres comparables avec ceux de la Grande-Bretagne.

La collaboration internationale est assurément désirable en cette matière, car, dans chacun des pays envisagés ici, l'industrie minière ne forme qu'une petite partie de la structure économique nationale, et, par suite, l'importance des accidents dans les mines sera faible en comparaison de celle que présentent les autres accidents. La collaboration et la comparaison des résultats obtenus dans les régions minières de différents pays montreront quelles sont les méthodes qui se révéleront les plus fructueuses pour chaque pays.

Pour cette raison, il semble également désirable de viser à l'uniformité des méthodes d'établissement des statistiques des accidents, et en particulier d'adopter des principes uniformes pour le classement, dans les statistiques, des causes d'accident, et enfin de calculer les taux sur une même base. Des statistiques indiquant les parties du corps atteintes et les types les plus importants de blessures seraient très utiles pour l'analyse de la gravité des accidents ; elles montreraient pour quels genres d'incapacité les mesures de rééducation sont le plus nécessaires. De telles statistiques aideraient beaucoup à l'aménagement des plans de rééducation en mettant en évidence les types de blessures les plus fréquents et ceux qui exigent le plus d'attention ; elles seraient également utiles aux services de l'emploi, auxquels elles indiqueraient quelles sont les catégories d'invalides à replacer qui, selon toutes prévisions, seront les plus nombreuses et les plus importantes.»

¹ Cf. *Revue internationale*, mai 1946, p. 424.